

PRÉAMBULE

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est un réseau humanitaire mondial fort de quelque 14 millions de membres et volontaires qui s'emploient à venir en aide aux personnes confrontées à une catastrophe, à un conflit armé ou à des problèmes d'ordre sanitaire et social.

Le Mouvement comprend le Comité international de la Croix-Rouge, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les 191 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

En tant que membres d'un mouvement mondial, nous sommes le produit de contextes et d'environnements particuliers qui soumettent à des influences variées vis-à-vis du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie.

Nous avons aussi conscience que l'histoire du Mouvement, nos Principes fondamentaux et notre action humanitaire ne nous mettent pas à l'abri des préjugés, des erreurs d'appréciation, des déséquilibres dans les rapports de force, des privilèges, du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie.

Pour remédier aux problèmes systémiques et structurels et s'attaquer aux normes culturelles, ainsi qu'aux préjugés et aux craintes individuels, nous remettons en question les systèmes, les modèles de financement, les cultures et les structures qui entretiennent et perpétuent le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie.

Le rejet des inégalités sous toutes leurs formes est au cœur de nos Principes fondamentaux et de nos valeurs. Le principe d'impartialité exige de ne faire aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique. Cela constitue un préalable au principe d'humanité, qui nous dicte de respecter en toutes circonstances la personne humaine. De cette nécessité dépend notre capacité à alléger les souffrances de toutes les personnes qui ont besoin d'aide, et il est important de garder à l'esprit qu'elle vaut pour nous comme pour ceux que nous accompagnons.

La neutralité active n'est pas l'indifférence. Ceci s'applique à notre positionnement face au racisme, à l'antisémitisme et à la xénophobie. Au fil des ans, de nombreux engagements statutaires ont conduit à la mise en place de stratégies, de politiques et



de plans opérationnels en lien avec la diversité, l'inclusion et la protection. Pour autant, des progrès doivent toujours être réalisés pour encourager des conversations franches et honnêtes sur le racisme, la discrimination et la xénophobie.

De par le respect et l'incarnation de son principe d'universalité, les volontaires du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, font de la lutte contre toutes les formes de discriminations l'essence et l'objectif de toutes leurs actions.

Nous redoublons ainsi d'efforts pour renforcer la confiance au sein du Mouvement comme à l'égard des communautés locales, ainsi que le respect et l'acceptation de la diversité. C'est pourquoi, au sein de notre Mouvement, nous condamnons fermement et sans équivoque le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie sous toutes ses formes et prenons des mesures. Ceci comprend :

- À tous les niveaux, travailler pour apporter le changement individuel, structurel et culturel qui garantira qu'aucune forme de rejet, d'intolérance ou d'exclusion pour des motifs raciaux, d'appartenance sociale, de confession religieuse ou d'orientation sexuelle n'ont lieu au sein de nos organisations.
- Créer un environnement favorable, sûr et inclusif pour continuer à favoriser des conversations honnêtes sur les stéréotypes, préjugés et discriminations liés au racisme, à l'antisémitisme et à la xénophobie. Cela implique d'encourager un dialogue pour améliorer la confiance mutuelle, le respect et l'acceptation de la singularité et de la diversité de chacun. Cela implique également de renforcer la compréhension et le soutien pour de meilleures pratiques au sein du Mouvement, permettant à toutes et à tous de faire entendre et respecter leur voix. Travailler pour éliminer toute culture de peur ou d'impunité en est un aspect important.
- Aider les victimes de racisme, d'antisémitisme et de xénophobie. Travailler activement avec toutes les parties prenantes et partenaires à tous les niveaux pour créer les conditions permettant d'assurer la sécurité de toutes les personnes ou communautés touchées.
- Veiller à ce que nos cadres institutionnels et nos engagements statutaires préviennent et interdisent strictement toute forme de racisme, d'antisémitisme et de xénophobie, et ses comportements soient expressément interdits dans nos codes de conduite.
- Renouveler notre engagement à faire progresser et à diffuser les Principes fondamentaux de notre Mouvement, qui visent une action humanitaire véritablement inclusive, et à mettre en œuvre des activités qui promeuvent un esprit de tolérance.





La Croix-Rouge française et la promotion d'une approche humanitaire impartiale par l'éducation

Avec ses plus de 14 000 jeunes bénévoles, la Croix-Rouge française s'inscrit dans une logique d'éducation par les pairs, pour briser les croyances et préjugés avant que ceux-ci ne s'installent, via des dispositifs construits par les jeunes et pour les jeunes. Par exemple, le programme Youth as Agents of Behavioral Change (YABC) est développé depuis 2011 par la Croix-Rouge française.

En partant du constat que "la discrimination, l'exclusion et la violence sont autant de défis humanitaires qui ont un impact considérable sur les communautés du monde entier, mais avec le soutien adéquat, les gens peuvent être une puissante force de changement et amener leurs pairs et leurs communautés à s'attaquer à ces problèmes", la Fédération internationale des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge construit en 2008, à l'aide des jeunes des sociétés nationales, le programme YABC. Il a pour but de donner le pouvoir d'agir aux jeunes en matière de lutte contre les discriminations en mobilisant notamment des compétences interpersonnelles et des thématiques nécessaires pour appréhender cette mission. Son objectif était de développer une culture de non-violence et de paix durable dans le monde grâce à une prise de conscience des discriminations existantes.

Au travers d'un ensemble de ressources pédagogiques abordant les thématiques de la non-discrimination, du dialogue interculturel, de l'inclusion sociale, du genre, du droit international humanitaire, de la prévention et l'atténuation de la violence, les jeunes développent ainsi des compétences liées à l'écoute active, à l'empathie, à la communication non-violente, à la pensée critique et au non-jugement, à la négociation collaborative et la médiation, à la résilience et à la paix intérieure.

Éveiller les jeunes à leur conscience sociale et citoyenne à travers l'Option Croix-Rouge

Au cours d'une Option Croix-Rouge, des groupes de jeunes suivent un parcours de sensibilisation, avec des modules adaptés à leur tranche d'âge, qui leur permettent de mieux connaître tous les types de vulnérabilités actuelles et que nous partageons.

C'est un programme dédié aux jeunes de 6 à 25 ans pour apprendre à agir. Agir en cas de crise, mais aussi agir auprès des personnes vulnérables. En une année, les élèves en Option Croix-Rouge prennent conscience de leur environnement en s'engageant collectivement au service d'une cause qui les touche. Au terme de cette expérience, ils ressortent transformés : ils prennent confiance en eux et apprennent à mettre concrètement en action ce qu'ils ont appris en théorie.

Ils acquièrent une vraie conscience citoyenne et sociale et l'envie de passer à l'action en s'investissant dans des projets d'actions solidaires et citoyennes.





À travers Croix-Rouge Initiatives, la Croix-Rouge française soutient en effet la mise en œuvre de projets solidaires à travers tout le territoire. La lutte contre les discriminations fait partie des thématiques mises en avant par le programme, notamment par certaines initiatives promouvant l’interculturalité, à l’image de la Journée Afrique organisée dans le cadre d’une Option Croix-Rouge du collège Raoul-Blanchard à Annecy en Haute Savoie en juin 2022 et qui a réuni élèves, parents, migrants et associations autour d’activités culturelles et sportives.

Pour l’année scolaire 2023-2024, plus d’une centaine d’Options Croix-Rouge seront déployées en France, touchant plus de 3 000 jeunes.

Protéger et relever en luttant contre les discriminations

En assumant ses missions statutaires de diffusion du droit international humanitaire et de réunification des liens familiaux, la Croix-Rouge française s’est imposée comme un véritable partenaire des pouvoirs publics en matière de protection des personnes en situation de vulnérabilité et de rétablissement des liens sociaux. De l’urgence à l’accompagnement global, en passant par l’accueil et l’orientation, la Croix-Rouge française s’engage ainsi au quotidien pour la dignité et la défense des droits fondamentaux des personnes migrantes.

La Croix-Rouge française intervient notamment pour combattre les préjugés à l’égard des personnes migrantes ou d’origine étrangère par le développement de modules de sensibilisation destinés aux bénévoles et au grand public.

Elle a engagé en 2020, le déploiement d’une animation scolaire “En exil” auprès des écoles primaires et des collèges. Elle propose aux élèves, sous la forme d’un jeu de plateau grandeur nature, d’incarner des enfants poussés sur le chemin de l’exil et de les confronter aux dilemmes et aux facteurs de vulnérabilité se présentant durant le parcours migratoire. Cette animation favorise le partage d’empathie vis-à-vis d’enfants contraints de fuir leur pays et de permettre aux élèves d’acquérir les bons réflexes pour accueillir et nouer des relations avec des camarades de nationalité étrangère.

À l’échelle internationale, un projet de sensibilisation sur le quotidien des réfugiés syriens porte également l’ambition de lutter contre les préjugés. Un dispositif de réalité virtuelle permet au grand public de plonger dans un environnement à 360° pour une immersion totale d’une durée de six minutes, dans le quotidien d’un réfugié syrien au sein d’un camp.

Pour déployer l’ensemble de ces outils dans l’espace public, ouvrir un espace de dialogue sur la perception de l’autre et sensibiliser un maximum de citoyens, l’association a mis en place la troisième édition de la Caravane de l’exil durant le mois de juillet 2023. En 19 étapes, plus de 114 heures de déploiement et la





mobilisation de plus de 90 bénévoles, ce sont 3600 personnes qui ont pu être sensibilisées aux thématiques de l'exil en déployant une dizaine d'outils de déconstruction des préjugés.

Une exigence de responsabilité

Le principe de neutralité indique qu'afin de « *garder la confiance de tous, le mouvement s'abstient de prendre part aux hostilités et, en tout temps, aux controverses d'ordre politique, racial, religieux et idéologique* ». Ce principe de neutralité est une protection pour les acteurs de la Croix-Rouge et une force pour son action. Son strict respect permet de rassembler une grande diversité de volontaires, d'accéder aux situations les plus complexes et de garantir l'universalité de l'image de l'association pour assurer son rôle de tiers de confiance.

L'application des principes d'impartialité et de neutralité appelle un effort d'exemplarité renforcée en matière de parité ou d'accueil inconditionnel des volontaires et des personnes accompagnées. C'est l'objet des engagements stratégiques de l'association, traduits dans son projet associatif, ses statuts et le code de conduite de l'association. Ils passent notamment par une démocratie associative vivante et apaisée (des élus responsables et formés), la culture de l'évaluation (qualité uniforme de nos actions sur les territoires) et la participation des publics accompagnés.

Dans la lignée de cette exigence de responsabilité, la Croix-Rouge française a voté à la fin de l'année 2022 un **accord d'entreprise sur la diversité et l'égalité professionnelle**.

Article 2 - Objet de l'accord

Le présent accord vise à rendre apparents les déséquilibres éventuels existant dans les pratiques de l'Association, sources des écarts de situation entre les femmes et les hommes ou de toute autre forme de discrimination, et à les corriger ou à œuvrer en ce sens.

Les fausses informations, la désinformation et les discours de haine lors des conflits armés

La Croix-Rouge française constate que les fausses informations et la désinformation vont accroître l'exposition des populations à différents risques et vulnérabilités dans les conflits armés.

Les discours de haine contribuent directement ou indirectement à menacer la sécurité ou la dignité des populations civiles. En particulier, les discours de haine en ligne qui appellent à la violence contre un groupe minoritaire en période de guerre. Ils peuvent contribuer à causer des dommages psychologiques et sociaux à travers le





harcèlement, la diffamation et l'intimidation.

Les fausses informations et la désinformation peuvent également réduire la capacité des organisations humanitaires à opérer dans certaines zones de guerre, risquant de laisser les personnes touchées par un conflit armé ou d'autres situations de violence en proie à des besoins non satisfaits. Quand des informations fausses ou manipulées se répandent, elles peuvent saper la confiance des communautés et nuire à la réputation des acteurs humanitaires.

Pour une organisation comme la nôtre, dont l'action est fondée sur la confiance, la diffusion d'informations fausses, en particulier dans des situations tendues, pourrait rapidement empêcher le personnel humanitaire de se déplacer sur le terrain pour distribuer des secours vitaux, visiter les détenus ou encore apporter des nouvelles aux personnes qui ont perdu le contact avec un membre de leur famille.

Les fausses informations, la désinformation et les discours de haine peuvent encourager les actes de violence au sein d'une communauté, notamment contre des groupes vulnérables ou minoritaires, mais aussi contre des organisations et des équipes humanitaires ou médicales.

Dans les communautés confrontées à la propagation organisée ou non d'informations, fausses ou trompeuses, un environnement marqué par la haine et par des incitations à la violence en ligne et dans les médias peut provoquer des effets néfastes sur la sécurité et la dignité des personnes.

Certains recours à la désinformation et aux discours de haine sont effectivement contraires au droit international humanitaire (DIH) et à d'autres règles du droit international. Concrètement, le DIH interdit d'encourager la perpétration de violations du DIH, y compris de crimes de guerre, en ligne ou hors ligne.

Il interdit de même les « actes ou menaces de violence dont le but principal est de répandre la terreur parmi la population civile ». Autrement dit, les menaces de violence sont interdites s'il peut être démontré que leur but principal est de répandre la terreur parmi la population civile.

